

Informations de base	
2021/2852(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche: critères de calcul des surcoûts supportés par les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques Complétant 2018/0210(COD) Subject 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/08/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)05909	
23/08/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2852(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
	Complétant 2018/0210(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/07026

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)05909	11/08/2021	

